



Héritage - mauvaise entente dans la famille

Par **chatton**, le **10/11/2012** à **19:25**

Bonjour, ma mère 80 ans veut faire une donation de l'ancienne maison restée vide après le décès du père. elle habite un 4 pièces qu'elle possède. elle veut par une donation diviser la maison en 7 parts, une pour elle, le reste pour ses 6 enfants.

4 questions : 1) est-ce légal ? 2) peut-elle revenir sur sa décision à tout moment, même si la donation a été faite chez notaire 3) quelles sont les précautions à prendre pour que la donation reste valable jusqu'à la vente de la maison, et y compris la répartition en 7 parts égales 4) y-a-t-il des pièges possibles aboutissant à la vente, mais plus à l'équi-répartition en 7

merci pour votre réponse détaillée.